workfashion.

Conditions générales d'achat (CGA)

1. généralités

1.1 Les présentes CGVE font partie intégrante de tous les contrats de vente entre workfashion.com ag et le fournisseur. workfashion.com ag est en droit de modifier ou de compléter les CGVE à tout moment. Les accords individuels entre workfashion.com ag et le fournisseur prévalent sur les présentes CGVE, dans la mesure où ils en diffèrent.

1.2 Seules les CGVE de workfashion.com ag sont applicables. Les conditions générales de vente ou d'affaires du fournisseur ne font pas partie du contrat, même si elles sont connues, à moins que workfashion.com sa n'accepte expressément et par écrit leur validité.

2. Offre et conclusion du contrat

2.1 L'offre de l'Offrant (y compris la démonstration, la livraison de documents associés, d'échantillons et de modèles) est faite à titre gratuit, même si workfashion.com sa, en tant qu'Acheteur, refuse l'offre.

2.2 Si l'offre diffère de la demande d'offre de workfashion.com ag, le fournisseur le signale expressément.

2.3 Le fournisseur indique expressément si des droits de protection de tiers limitent l'utilisation de ses livraisons et prestations par workfashion.com sa.

2.4 Si l'offrant omet de limiter son offre dans le temps, il reste lié pendant 2 mois à compter de la date de l'offre.

2.5 Le contrat est conclu par une commande écrite de workfashion.com ag. La forme écrite est également respectée par la transmission de données à distance, notamment par fax ou par e-mail.

3. Conditions de paiement

3.1 La rémunération couvre toutes les prestations nécessaires à la bonne exécution du contrat. La rémunération couvre notamment les frais d'emballage, de transport et d'assurance, les frais, les droits de licence ainsi que toutes les taxes publiques (par ex. TVA, droits de douane).

3.2 En cas de prestations défectueuses, workfashion.com ag est en droit de retenir le paiement au prorata jusqu'à l'exécution correcte.

contact@workfashion.com
+41 41 784 84 84
workfashion.com

4. Exécution et conditions de livraison

4.1 Le fournisseur signale immédiatement par écrit à workfashion.com sa toute circonstance susceptible de compromettre l'exécution du contrat et informe workfashion.com sa de tout développement ultérieur qui, pour des raisons techniques, économiques ou autres, rendrait nécessaire une modification de l'étendue ou de la nature des prestations.

4.2 Le lieu d'exécution est le lieu de destination désigné par workfashion.com ag dans la commande. Les profits et les risques sont transférés à workfashion.com ag au lieu d'exécution.

4.3 Les dates et délais de livraison fixés dans la commande sont contraignants. La réception des marchandises au lieu d'exécution est déterminante pour le respect du délai de livraison.

4.4 En cas de non-respect de la date de livraison convenue, l'offrant est automatiquement en retard. workfashion.com ag dispose des droits de retard prévus par le Code des obligations.

4.5 Si le fournisseur s'aperçoit que les délais convenus ne peuvent pas être respectés, il doit en informer immédiatement workfashion.com sa par écrit en indiquant les raisons et la durée du retard et prendre à ses frais toutes les contre-mesures nécessaires pour éviter un retard ainsi que d'éventuels dommages dus au retard.

5. Garantie

5.1 Le fournisseur garantit que ses livraisons et prestations présentent les caractéristiques convenues, ainsi que les caractéristiques que workfashion.com ag pouvait supposer en toute bonne foi, même sans accord particulier.

5.2 Les obligations de contrôle et de réclamation de l'art. 201 CO pour les livraisons et les prestations sont exclues. En cas de défaut, workfashion.com ag bénéficie des droits de garantie légaux.

6. Droits de propriété intellectuelle

6.1 Les documents et le savoir-faire que workfashion.com sa a mis à la disposition du fournisseur pour l'élaboration de l'offre ou dans le cadre de l'exécution du contrat ne peuvent être utilisés à d'autres fins. Les documents restent la propriété de workfashion.com ag et doivent être retournés par le prestataire à la première demande. Le prestataire doit transmettre l'obligation correspondante aux tiers qu'il a mandatés (par ex. sous-traitants). workfashion.com sa se réserve le droit de prendre des mesures contre toute exploitation non autorisée (par ex. reproduction, diffusion) des documents et contre toute autre violation des droits qui lui reviennent.

6.2 Le fournisseur garantit que la marchandise livrée n'enfreint aucun brevet ou autre droit de propriété intellectuelle et indemnise intégralement workfashion.com sa contre toute réclamation de tiers en raison d'une violation prétendue ou avérée de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

7. Interdiction de cession et de mise en gage

7.1 Les créances dues au fournisseur au titre de la commande ne peuvent être ni cédées ni mises en gage sans l'accord écrit préalable de workfashion.com ag.

8. Confidentialité et protection des données

8.1 Les parties traitent comme confidentielles toutes les informations et données issues de la relation contractuelle qui ne sont ni évidentes ni généralement accessibles, même si elles ne sont pas désignées comme confidentielles. En cas de doute, toutes les informations doivent être traitées de manière confidentielle. Les obligations légales d'information demeurent réservées.

8.2 L'obligation de confidentialité existe déjà avant la conclusion du contrat et reste valable après la fin de la relation contractuelle. 8.3 Toute collecte, tout traitement et toute utilisation de données servent exclusivement à la fourniture de nos services. Notre déclaration de protection des données plus détaillée se trouve sur notre page web. Si le fournisseur utilise ou traite des données mises à disposition par workfashion.com ag, il respecte les dispositions des lois applicables en matière de protection des données.

9. Droit applicable / For juridique

9.1 Le contrat est exclusivement régi par le droit suisse. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne) est expressément exclue.

9.2 Le tribunal compétent pour tous les litiges survenant entre les parties est le tribunal ordinaire compétent au siège social actuel de workfashion.com ag.

Hagendorn, le 1er juin 2024

contact@workfashion.com
+41 41 784 84 84
workfashion.com